

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 5.33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN TUNISIE

M. le Président de la République est en ce moment l'hôte de la Tunisie. Nous lui présentons nos très respectueux souhaits de bienvenue.

Cette visite ne peut que nous réjouir. Elle marque l'intérêt que la France porte à notre pays, sur lequel va se fixer pour quelques jours l'attention publique, éveillée déjà par le grand débat qui s'est déroulé récemment, à la tribune du Parlement, sur les questions coloniales et notamment sur la politique musulmane de la métropole.

Le Chef de l'Etat rencontrera ici un accueil d'autant plus chaleureux qu'il nous arrive précédé des échos de ces joutes oratoires dans lesquelles s'est affirmé une fois de plus l'esprit de justice du peuple français.

« La seule politique (à l'égard des indigènes) logique, digne, libérale et utile est la politique d'association et de collaboration », disait naguère M. Georges Leygues, aux vifs applaudissements de la Chambre. C'est cette politique qui nous a ralliés à la France ; c'est elle que nous soutenons dans ce modeste journal.

Nous sommes heureux de la voir gagner chaque jour du terrain et entrer, quoique trop lentement à notre gré, dans la voie des réalisations pratiques. Souhaitons que le voyage de M. Fallières lui donne une consécration définitive qui hâtera l'œuvre de rapprochement si nécessaire à la paix et à la prospérité de ce pays.

« LE TUNISIEN. »

L'Agriculture indigène et le Crédit

V (1)

Nous avons insisté, au moment de la création des Sociétés de Prévoyance, pour qu'il leur fût permis de se procurer les capitaux au moyen desquels elles auraient pu, dès lors, fonctionner normalement. Au lieu, en effet, d'attendre, vingt ans peut-être, que ces Sociétés aient dans leurs caisses une dizaine de millions, il y aurait eu, croyons-nous, tout avantage — étant donné le taux auquel la Tunisie peut trouver de l'argent — à emprunter cette somme soit par la voie d'un appel au crédit public, soit en s'adressant à l'un des établissements financiers de la métropole.

Et c'est pourquoi, lorsqu'en novembre dernier la Conférence Consultative fut saisie par le Gouvernement d'un projet d'emprunt de 90 millions, nous avons demandé que, sur les ressources qu'allait ainsi réaliser l'Etat, il fût prélevé 5 millions pour la dotation du Crédit agricole.

Or, l'Administration du Protectorat, estimant que les 90 millions devaient être affectés intégralement à l'achèvement des lignes de chemins de fer, a fait rejeter notre proposition. Elle a toutefois, ultérieurement, pris des dispositions d'où l'on peut inférer qu'elle ne méconnaît pas l'urgence qu'il y aurait à hâter le développement des Sociétés de Prévoyance.

Elle a en effet — nous dit la *Dépêche Tunisienne* (n° du 30 janvier 1911 — conclu avec la Compagnie Algérienne un arrangement aux termes duquel celle-ci « assure à la Société de Prévoyance du Djerid son concours financier et lui ménage des ressources largement suffisantes pour libérer les indigènes grevés de dettes et leur fournir, à cet effet, des capitaux à bon marché ».

« Les opérations de la Société — ajoute la note officieuse — seront suivies avec une attention toute spéciale par les administrations intéressées et si, comme il y a lieu de l'espérer, elles donnent des résultats favorables, l'expérience se continuera aussitôt dans d'autres caïdats, de manière à généraliser rapidement dans la Régence l'application du décret du 26 janvier 1911 ».

Or, on le sait, ledit décret ne modifie en quoi que ce soit l'organisation des Sociétés de Prévoyance telle qu'elle a été définie par le décret du 20 mai 1907. Ces Sociétés demeurent sous la tutelle des caïds et des contrôleurs civils, tous fonctionnaires qui, d'une façon générale, ne sont pas à même d'apprécier si tel ou tel cultivateur indigène a réellement besoin d'emprunter.

Ce système, à notre avis, ne saurait donner des résultats pratiques. Qu'on laisse donc les contrôleurs civils et les caïds à leurs multiples occupations, et qu'on crée un rouage spécial, une administration ayant, dans les différentes régions, des agences dont la direction serait confiée à des hommes familiarisés avec les opérations de banque et de prêts hypothécaires, et à qui on donnerait comme collaborateurs des jeunes gens sachant bien l'arabe et pouvant apprécier la valeur d'un titre. Au bout de quelque temps, ce personnel serait au courant des besoins de la circonscription ; il connaîtrait la valeur réelle de chaque propriété ; saisi d'une demande de prêt, il pourrait se prononcer en connaissance de cause sur l'honorabilité et la solvabilité de l'intéressé.

Etant donné en effet que toutes les régions n'ont pas les mêmes besoins, on aurait tort de croire qu'il suffirait de créer, pour le crédit agricole, un service rattaché soit à la Direction des Finances, soit à celle de l'Agriculture. Il importerait, au contraire, d'établir des agences dans un certain nombre de centres,

Il y aurait, par exemple, une agence pour le Cap-Bon, qui pourrait comprendre une partie du caïdat de Bizerte, Raf-Raf et Ras-Djebel, où les indigènes, comme ceux du Cap-Bon, s'adonnent à la culture maraîchère et à la culture fruitière. Ce sont d'excellents travailleurs, que l'usure a ruinés mais qui, si on les mettait à même de trouver du crédit, pourraient faire produire à leurs terres le maximum de rendement.

Une autre agence serait installée dans le Sahel, où l'on compte quatre millions de pieds d'oliviers, et dont les habitants, eux aussi, sont la proie des usuriers de toute envergure. Quand deux ou trois années de sécheresse se succèdent, ces

gens se trouvent dans l'obligation sinon de vendre leurs olivettes, tout au moins de les hypothéquer à un taux exorbitant, ou bien encore de se faire faire des avances sur leur récolte aux conditions que nous avons indiquées dans un précédent article. Une bonne récolte survenant, ils paient leurs dettes ou rachètent leurs oliviers. C'est ainsi qu'à grand-peine ils parviennent à se maintenir ; tandis que si l'on organisait pour eux le crédit à bon marché, ils pourraient mieux cultiver leurs plantations et même les étendre considérablement.

On pourrait faire de même pour la région de Sfax. Là aussi, l'usure commence à exercer ses ravages, et les si habiles cultivateurs sfaxiens, après avoir créé l'admirable forêt d'oliviers qu'on peut considérer comme l'une des principales richesses de la Régence, voient, pour la plupart s'opérer dans des conditions désastreuses le règlement qui, à l'expiration de leur contrat de *mgharsa*, devait faire d'eux des propriétaires.

Il y aurait enfin à créer trois ou quatre agences dans les régions où l'on pratique plus particulièrement la culture des céréales, comme Le Kef, Tala, Béja, Souk-el-Arba etc. Il ne suffit pas, en effet, à la suite d'une mauvaise récolte, d'avancer aux agriculteurs indigènes la quantité de grains dont ils ont besoin pour leurs semencements : il faudrait encore et surtout les mettre à même de cultiver rationnellement leurs terres, d'augmenter leur cheptel, de construire des abris pour leurs bestiaux et, le cas échéant, de devenir propriétaires de petites parcelles de terre.

Comme nous l'avons dit maintes fois, le développement de la petite propriété indigène est la condition *sine qua non* de la prospérité de la Tunisie. A côté de la petite colonisation française, qu'on voudrait créer dans ce pays, il y a certes place pour la petite colonisation indigène. Celle-ci ne saurait nuire à celle-là, bien au contraire !

Les différentes agences dont nous envisageons la création seraient des sortes de banques agricoles régionales qui relèveraient d'un établissement principal fonctionnant à Tunis, sous le contrôle et la surveillance de l'Administration des Finances.

(A suivre)

A. ZAOUCHE.

Bulletin

M. de Carnières eculte... Pensez donc ! Dans le Rapport (?) sensationnel de M. Vigné d'Octon, il a trouvé — comme par hasard — à l'adresse des Jeunes Tunisiens, tous les propos injurieux, toutes les qualifications haineuses dont lui-même, depuis des années, les gratifie dans ses articles et dans ses discours ! Et il y a aussi trouvé le témoignage flatteur de l'estime en laquelle le tient particulièrement le vigoureux pamphlétaire !

Car, il convient de le constater, de toutes les personnalités marquantes

de la Régence, lui seul, M. de Carnières, a trouvé grâce devant M. Vigné d'Octon !

Aussi proteste-t-il plutôt pour la galerie contre « les attaques inconsidérées » par lesquelles l'auteur du Rapport a « compromis la cause, très belle, dont il avait entrepris la défense », s'empressant d'ailleurs d'ajouter que « cette cause, c'est celle qu'il plaide lui-même dans le Colon Français... »

Des nombreuses manies de M. de Carnières, celle qui consiste à vanter à tout propos son arabophilie n'est certes pas la moins étrange. Mais, encore qu'il ait soin de faire une distinction entre nous et les « meskines du bled », à qui donc fera-t-il croire qu'il s'intéresse sincèrement à des gens que, dans le même article où il affirme une fois de plus sa sympathie pour eux, il qualifie de menteurs, de paresseux et de voleurs ?...

Laissons donc M. de Carnières savourer en paix son triomphe, avec les éloges de M. Vigné d'Octon... Ou, plutôt, conseillons-lui de parcourir, dans l'Officiel français, la discussion qui a eu lieu récemment à la Chambre sur la politique coloniale. Après quoi sans doute il voudra bien nous dire s'il est prêt à signer les déclarations qu'ont apportées dans ce débat MM. Augagneur, Lebrun, Henri de la Porte, Ceccaldi, Lagrosillière, Félix Chautemps, Georges Leygues et Messimy, pour ne citer que ceux-là !

A la Chambre des Députés

Du 31 mars au 6 avril, la Chambre a consacré à l'examen du budget du Ministère des Colonies neuf longues séances au cours desquelles d'importants discours ont été prononcés visant plus particulièrement la politique coloniale. M. Georges Leygues notamment, dans la séance du 5 avril au matin, a développé des considérations qui ont fortement impressionné l'Assemblée et ont amené à la tribune M. Messimy, ministre des Colonies.

Voici, d'après le compte rendu du Journal Officiel, le discours de M. Georges Leygues :

M. Georges Leygues. Je m'excuse de revenir à la Chambre pendant quelques instants encore ; mais je considère que les observations que j'ai à lui présenter sont utiles et qu'elles trouvent leur place dans ce débat.

Il y a une grande lacune dans notre politique coloniale, aussi bien que dans notre politique étrangère.

Nous n'avons pas de politique musulmane. Là est la cause d'une foule d'incidents, de surprises et de conflits dont nous cherchons en vain les causes, et qui donnent à notre action extérieure, sur un grand nombre de régions, cette allure heurtée, hésitante et quelquefois contradictoire, dont on se plaint si souvent à cette tribune. Le discours de M. Chautemps vient à l'appui de cette vérité. Les problèmes de politique coloniale et extérieure ne doivent pas être considérés isolément, en eux-mêmes. Il faut, pour arriver aux solutions justes, les étudier dans leurs rapports les uns avec les autres et dans leurs relations avec les grands courants sociaux qui se partagent le monde. Sans des vues d'ensemble, sans des directions générales nettement tracées et sans la continuité dans l'effort, on ne vit que d'expédients

et on n'aboutit qu'à des aventures ou à des déceptions. (Très bien ! très bien !)

La France est une des plus grandes nations musulmanes du monde, après la Turquie, l'Angleterre et la Hollande. Cette situation, le rôle historique que nous avons joué en Orient et les intérêts que nous avons à défendre, nous font un devoir de suivre de très près le mouvement qui, depuis quelques années, agite le monde islamique. L'Islam évolue et on ne peut plus suivre à son égard la politique qu'on suivait il y a trente ans. A force d'entrer en contact avec les peuples musulmans, les nations européennes les ont peu à peu imprégnés de leur pensée. (Très bien ! très bien !)

Les groupements les plus réfractaires à la civilisation occidentale sont sortis de leur isolement et se mêlent à la vie nouvelle. La multiplicité des échanges, la rapidité des communications ont créé entre tous les hommes un perpétuel courant de sentiments et d'idées, ont modifié le mentalité de beaucoup d'entre eux. Il suffit d'écouter et de regarder ce qui se dit et ce qui se passe dans le monde islamique pour constater le changement profond qui s'est produit dans son attitude et dans son langage. C'est une véritable renaissance à laquelle nous assistons.

Les groupes épars de cette grande famille se sont rejoints et, à l'heure où je parle, depuis Tanger jusqu'à Batavia, en passant par Tunis, Tripoli, Khartoum, Le Caire, Constantinople, Zanzibar, une grande chaîne unit tous les enfants de l'Islam. (Très bien ! très bien !)

L'Islam évolue d'une manière significative. Dans presque tous les pays, il se plie aux nécessités de la vie contemporaine : il conserve son caractère religieux, mais il se dépouille de ses doctrines extrêmes ; il prend un caractère plus politique, plus social et nettement nationaliste, au sens noble et élevé du mot. Depuis une quinzaine d'années, il s'est créé au Caire un centre d'études et de propagande, dont le rayonnement se fait sentir jusqu'aux extrémités du monde. Les confréries religieuses, les sociétés secrètes, les étudiants, les marchands, les agents de toute sorte vont porter jusque dans les plus lointains villages de nos possessions africaines la parole des chefs, rappeler au musulman le brillant passé de sa race et l'avenir qui lui est réservé, s'il prend conscience de son union et de sa force.

Il n'est plus un fait de politique étrangère qui ne soit connu, discuté et jugé. Des musulmans écrivains, historiens, sociologues, sont partis d'Egypte et ont parcouru les colonies hollandaises, anglaises et françaises, où vivent les musulmans, pour faire des enquêtes sur l'administration de ces colonies, pour savoir si leurs coreligionnaires étaient traités avec bonté et avec justice. Des livres ont été publiés, dans lesquels ont été consignés les résultats de ces enquêtes. Les connaît-on ? Les a-t-on étudiés ? En a-t-on tiré des conclusions nécessaires ? Je ne le crois pas. C'est un travail à faire. Il faut savoir exactement ce qu'on pense de nous. Il y a toujours des enseignements à tirer, de bons conseils à prendre, même dans les pamphlets les plus passionnés — et tous ces livres ne sont pas des pamphlets.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai créé ce bureau des études musulmanes dont parlait tout à l'heure M. Chautemps. J'avais été très frappé, en arrivant au Ministère des Colonies, de constater que, lorsque j'avais besoin de renseignements sur la propagande islamique, qui a une si grande répercussion dans nos possessions africaines, je n'en trouvais nulle part, pas plus au Ministère de l'Intérieur qu'au Ministère des Affaires étrangères. Je décidai donc de grouper autour de moi quelques hommes compétents, ayant vécu dans le monde arabe. Je confiai l'organisation et la direction de ce bureau au colonel Levée, auquel je suis heureux de rendre un public hommage, car c'est à la fois un de nos officiers les plus brillants, une haute intelligence, un cœur généreux et un des hommes qui connaissent le mieux les peuples islamiques, leur génie, leurs mœurs et leurs aspirations. (Applaudissements.)

L'institution modeste que j'ai fondée en 1906 existe toujours. Elle a rendu déjà de grands services, car je sais que M. Messimy en apprécie la valeur et se propose de lui donner tout le développement qu'elle comporte. (Très bien ! très bien !)

Si nous sommes bien renseignés, nous accomplirons une œuvre belle et féconde. Sinon, nous ne ferons, dans la plus grande partie de nos

colonies, qu'une politique d'expédients, une politique au jour le jour, sans profit, sans solidité et sans lendemain. (Applaudissements).

De toutes les religions, la religion musulmane est la seule qui se développe. Elle se développe par la simplicité de ses rites et par l'indulgence de ses doctrines et de ses dogmes. (Très bien ! très bien !)

Depuis quelques années, un double courant se produit dans le monde musulman, un courant d'affranchissement et un courant de réaction. Je crois que le courant d'affranchissement l'emportera. Et nous n'avons pas à le regretter. Tout progrès de la civilisation, tout ce qui peut apporter aux peuples plus de liberté, de justice et de lumière, tout ce qui peut les élever à une conception plus haute de la vie est un profit pour la collectivité humaine et ne peut que rapprocher ces peuples de la France. (Très bien ! très bien !)

Il faut voir les choses dans leur réalité, rien ne sert de se voiler les yeux. En ces derniers temps, l'Allemagne a porté sur les questions musulmanes une attention soutenue et il serait puéril de contester le succès qui a couronné ses efforts. Les voyages de l'empereur d'Allemagne à Damas, à Constantinople, à Tanger, l'action des agents allemands au Caire, en Asie-Mineure et dans l'Afrique du Nord, les missions militaires scientifiques et économiques, ont fait pénétrer le nom et l'influence de l'Allemagne dans des régions où il y a peu d'années encore l'un et l'autre étaient inconnus.

Au moment où je parle, le prince de Mecklembourg conduit une exploration qui se dirige du Kanem vers le Nil, traversant l'Afrique équatoriale. Une exploration autrichienne descend de Ghadamès vers le Ouadaï. Faut-il voir l'effet d'un pur hasard dans la simultanéité de ces voyages lointains ? Je ne saurais l'affirmer et, d'ailleurs, si je cite ces faits, ce n'est ni pour m'en plaindre, ni pour les regretter. C'est simplement pour montrer l'intérêt qu'inspirent à toutes les grandes nations les questions africaines.

Enfin, je signale l'activité particulière de l'action islamique au sud de la Tripolitaine. Le gouverneur du Fezzan — jeune Turc intelligent et énergique — cherche à la périphérie de son gouvernement des points où il puisse s'établir solidement pour, de là, faire rayonner son influence sur les régions environnantes. Tripoli vient d'être reliée à Mourzouk par une ligne de télégraphe; Mourzouk vient d'être reliée à son tour à Gad et la sera bientôt à Djanet.

La tentative de Yat, qui semblait viser le Kaouar, où nous sommes établis depuis 1906, l'occupation par un groupe de soldats turcs de Bardaï, dans le Tibesti, qui commande la route par laquelle passent toutes les caravanes qui se dirigent de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine vers le Ouadaï et le Tchad, route par laquelle se fait presque toute la contrebande d'armes et d'esclaves, semblent indiquer que la Turquie considère que le Tibesti n'est pas situé dans notre zone d'influence. Ce ne peut être que le résultat d'une erreur, car la convention de 1899 est formelle et la Porte n'a élevé jusqu'ici contre elle aucune protestation; mais ces incidents prouvent avec quelle vigilance nous devons veiller à la défense de nos droits.

Nous voulons, bien entendu, vivre en parfait accord avec nos voisins de la Tripolitaine, éviter entre eux et nous toute cause de froissement et d'irritation; le meilleur moyen, c'est d'éviter les malentendus et de ne laisser s'établir aucune confusion sur ces fixations de frontières et de zones réservées, toujours si délicates.

Défendre nos droits, ce n'est pas assez; il faut que nous inspirions partout autour de nous, en même temps que le respect, la confiance et l'attachement, si nous ne voulons pas voir à chaque instant notre action battue en brèche à la fois par les étrangers nos rivaux et aussi par les indigènes. (Très bien ! très bien !)

Que faut-il faire pour atteindre ce but ? Il faut, d'abord, renoncer à cette politique d'uniformité, qui pèse sur la plupart de nos colonies, qui paralyse leur essor, qui les trouble dans leurs habitudes, dans leurs mœurs, qui les irrite, sans profit pour elles ni pour nous.

Quand nous avons affaire à des peuplades à moitié barbares, que nous leur imposons nos vues, nos règlements, nos pratiques administratives, cela peut paraître étrange, car les conditions de climats et de races modifient bien des choses, mais enfin nous pouvons soutenir qu'étant une race supérieure, il n'est pas déraisonnable de nous octroyer ce droit.

Mais quand nous avons en face de nous des populations comme les populations musulmanes, comme les populations hindoues, comme les populations annamites et cambodgiennes qui ont derrière elles un long passé de civilisation, une histoire brillante, qui se réclament de traditions séculaires, qui se sont élevées, à certaines heures, à un degré de perfectionnement qui égale celui dont nous jouissons nous-mêmes aujourd'hui, nous n'avons plus le droit d'agir ainsi. Si nous le tentons, nous froissons les sentiments les plus respectables, nous éveillons les susceptibilités les plus légitimes et c'est nous qui créons le trouble, la défiance et l'insécurité. La politique d'assimilation est la plus funeste et la plus absurde des politiques. (Applaudissements)

Pourquoi, même si c'était possible, vouloir couler tous les esprits, tous les cerveaux dans le même moule, vouloir effacer les caractères distinctifs qui marquent les hommes des différentes races, supprimer tout ce qui fait l'originalité, la diversité et, par là même, l'utilité et la beauté des différentes civilisations ? (Très bien ! très bien !)

La seule politique logique, digne, libérale et utile est la politique d'association et de collaboration. Respectons rigoureusement toutes les croyances religieuses, toutes les traditions des peuples soumis à notre domination. (Applaudissements au centre et sur divers bancs). Ne faisons aucun prosélytisme; ne leur demandons que d'être de loyaux et fidèles sujets. (Applaudissements au centre et à droite).

M. Jaurès. C'est un conseil de prudence aux missionnaires.

M. Ernest Flandin et M. Savary de Beauregard. Nous demandons le respect pour les consciences catholiques aussi, en France.

M. Georges Leygues. Oui, il faut que les missionnaires soient prudents, comme tous ceux qui vont au loin porter les idées, la langue, le prestige de la France. (Très bien ! très bien !)

M. Augagneur a dit hier qu'il y a des colonies où les colons compliquent parfois la tâche, déjà si difficile, de l'administration. Cette observation est juste. Il faut faire effort pour amener ces colons à une conception plus juste, plus vraie, je dirai volontiers plus humaine de leurs droits.

La plupart d'entre eux, je le sais, ne demandent qu'à leur travail et à leur énergie le succès de leurs entreprises. Il faut dire à ceux, fort rares, qui tenteraient d'outrepasser leurs droits, qu'aucun abus de ce genre ne sera toléré. Coloniser, ce n'est pas envahir un pays et s'y établir en maître pour profiter de la fécondité de son sol ou de ses richesses minières; c'est se mesurer avec les réalités les plus puissantes et les plus variées, plier sa vie aux conditions changeantes de climats, pénétrer le génie des peuples nouveaux avec lesquels on entre en contact, apporter l'ordre, la justice, la bonté, là où règnent l'anarchie, l'injustice et la tyrannie. C'est élever ces peuples au sentiment de la dignité humaine et leur apporter les bienfaits de la civilisation. Les colons, plus que les fonctionnaires et les gouvernements, sont les artisans de cette grande œuvre. Ils le savent et ils y travaillent avec une énergie et une foi dont nous pouvons être fiers. (Applaudissements).

Qu'ils continuent à être, avec les indigènes, justes, bienveillants et bons, qu'ils les traitent sans prévention, comme des hommes doivent traiter des hommes, qu'ils les associent à leur œuvre et la communauté des intérêts aura bientôt établi entre eux une communauté de sentiments et d'efforts qui sera la garantie la plus sûre de leur mutuelle prospérité. (Vifs applaudissements).

ÉCHOS

Le deuil du Résident Général

A l'heure même où M. Alapetite s'appretait à aller recevoir à Bizerte le Président de la République, il recevait la nouvelle de la mort de son frère, trésorier général à Melun, décédé dimanche soir à la suite d'une très courte maladie.

Dans leur cruelle épreuve, nous tenons à prier M. le Résident Général et Mme Alapetite d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie, comme aussi à leur donner l'assurance de la part bien vive que prend à leur deuil la population indigène tout entière.

Un hôte
Notre ami M. Gaston Valran, professeur au Lycée d'Aix-en-Provence et qui fournit à la Dépêche Coloniale, au Sémaphore de Marseille et au Bulletin de la Chambre de Commerce française de Genève une collaboration très appréciée, a été pendant quelques jours l'hôte de la Tunisie

Au cours d'une rapide excursion dans le Sud, il a fait à Sfax, devant un nombreux auditoire, une conférence sur l'éducation économique des indigènes qui a obtenu un vif succès.

De retour à Tunis, il a dû, à notre vif regret, repartir presque immédiatement pour Constantine, où il doit assister au Congrès de la Mutualité coloniale.

Dans un des entretiens que nous avons pu avoir avec lui, M. Gaston Valran a tenu à nous affirmer que le monde universitaire de France s'intéresse de plus en plus à la jeunesse musulmane de l'Afrique du Nord. M. Payot, recteur de l'Académie d'Aix, avec qui il a eu récemment un long entretien, l'a tout particulièrement chargé de faire connaître à nos compatriotes que, dans la mesure des moyens dont il dispose, il est tout prêt à leur faciliter l'accès de l'enseignement supérieur.

Dans la Légion d'honneur

A l'occasion de la visite de M. le Président de la République, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

- OFFICIERS :
MM. Communaux, président de la Ligue française de l'Enseignement, membre de la Conférence Consultative;
Mustapha Dinguzli, caïd de la banlieue de Tunis;
Karoui, chef du bureau des Archives au Gouvernement tunisien.
Trélat, président du Conseil d'administration de la Compagnie Bône-Guelma;

- CHEVALIERS :
MM. Charléty, directeur général de l'Enseignement public;
Dumergue, vice-président de la Municipalité de Tunis;
Delmas, avocat au barreau de Tunis, ancien secrétaire élu de la Conférence Consultative;
L. Dubourdieu, conservateur de la Propriété foncière;
Curtelin, président de la Société française de bienfaisance, membre de la Conférence Consultative;
Le docteur Braquehay, chef du service de chirurgie à l'hôpital civil français;
Edouard de Warren, président de l'Association Agricole et président de la section tunisienne de la Croix Rouge française;
Baldauf, administrateur délégué de la Compagnie des Tramways de Tunis;
A. Zauouche, industriel, membre de la Conférence Consultative;
Fitoussi, avocat au barreau de Tunis, membre de la Conférence Consultative;
Khaïrallah, interprète assermenté près le Tribunal mixte;
Mohamed Bel Khodja, chef du bureau de la Comptabilité au Gouvernement tunisien;
Ali ben Mustapha, chef de la Section d'Etat au Gouvernement tunisien;
Fourati, négociant, membre de la Conférence Consultative;
Kilani Chelbi, agriculteur, conseiller municipal de Tunis.

Aux nouveaux légionnaires comme à ceux qui viennent d'être promus nous adressons de vives félicitations.

Distinctions universitaires

Au cours de sa visite à l'Hôpital Sadiki, M. le Président de la République a remis le diplôme d'officier de l'Instruction publique à M. le docteur Brunswic-Le Bihan, médecin-chef, et celui d'officier d'Académie à M. le docteur Bouhageb, médecin-adjoint de cet établissement, dont il s'est plu à constater l'excellente tenue.

Nous prions les deux distingués praticiens d'agréer nos sincères félicitations

Naissance
Notre ami M. Hassen Husny Abdul-Wahab, secrétaire-interprète au Service de la Ghaba, est, depuis quelque jours, père d'un charmant bébé à qui il a donné le nom de Khalid.

Nous le prions d'agréer nos bien affectueuses félicitations.

Hygiène et Colonisation

Sous ce titre, M. Louis Nicolas vient de réunir en une brochure, soigneusement éditée par l'Imprimerie Rapide, les articles et études qu'il a, ces temps derniers, publiés dans la presse tunisienne sur différents problèmes économiques et sociaux particuliers à la Régence.

Qu'il traite de l'hygiène, de l'enrichissement agricole ou de l'enseignement public, les idées de M. Louis Nicolas, on le sait, se réclament d'un large humanitarisme et les solutions qu'il propose, si tant est qu'elles puissent parfois être discutées, sont toutes marquées au coin d'une évidente sincérité et du plus pur désintéressement.

Pour cette raison, comme aussi pour l'intérêt qui s'attache à la plupart des questions par lui envisagées, la brochure de M. Louis Nicolas mérite de fixer l'attention de nos concitoyens. On peut se la procurer à la Papeterie Rapide. Prix 1.25.

Dans la Presse Algérienne

De L'Akhbar, sous le titre "Haut les cœurs !"

Un grand débat sur la politique générale de la République dans les colonies a marqué la discussion du budget dans les premiers jours d'avril.

Ce fut un spectacle consolant de voir M. Messimy appuyant de son autorité les justes critiques qui ont pu être faites de l'administration coloniale et déclarant qu'il s'emploierait à réaliser comme ministre les réformes qu'il préconisait comme rapporteur. Et, chose admirable, on n'a pu arrêter hypocritement la discussion au nom de la France et de l'honneur national.

Les engagements moraux qui viennent d'être pris sont les plus graves et les plus simples qu'on pouvait attendre d'un parlement longtemps abusé et qui veut enfin imposer sa volonté.

Le mouvement a été si fort que les coloniaux retors n'ont pas vu le moyen de s'y opposer. Ils ont donc ramé dans le courant pour ne pas être emportés par lui. Mais demain les petites oligarchies essaieront de se reprendre.

Que M. Messimy ne se laisse pas circonvenir; qu'il se méfie de certains compliments plus encore que de certaines critiques et qu'il marche honnêtement à son but. Des millions d'indigènes doivent être protégés, défendus, guidés. Ils ont besoin de la France et n'attendent leur salut que de sa volonté ferme de faire respecter le droit des vaincus. On commence à voir aujourd'hui de quelle façon indigne les grands principes ont été mis au service des petits intérêts. Pour l'honneur même de la colonisation, il est temps d'élever les cœurs à des vues plus françaises!

L'ENSEIGNEMENT des jeunes filles musulmanes

LES PROGRAMMES

Sous ce titre, M. H. Bec écrit dans le Bulletin de la Ligue Française de l'Enseignement, numéro de janvier à mars 1911 :

Le programme officiel de l'enseignement des jeunes musulmanes vient de paraître au Bulletin de l'Enseignement public tunisien. Ce programme a été soigneusement élaboré par une commission compétente nommée l'an dernier à cet effet. Il a été ensuite discuté et approuvé par le Conseil de l'Instruction publique dans sa séance du 29 décembre 1910. Nous sommes sûr d'intéresser beaucoup de Ligueurs, non seulement en Tunisie mais encore en France, où l'on suit avec beaucoup d'intérêt toutes les tentatives qui sont faites en vue du relèvement des indigènes, en portant à leur connaissance, par la voie du Bulletin, les principaux points de ce programme.

La tâche de ceux qui ont eu à établir les bases de l'enseignement à donner aux filles musulmanes était particulièrement déli-

cate; plus qu'en toute autre matière il était ici interdit de se tromper, si l'on ne voulait pas risquer de compromettre les beaux résultats déjà obtenus. Et, d'autre part, ces résultats mêmes imposaient à la Direction de l'Enseignement la nécessité de discipliner l'effort pour en augmenter l'efficacité.

Le succès en effet a dépassé les espérances les plus audacieuses. Autant d'épreuves tentées, autant de victoires gagnées, victoires gagnées sur l'ignorance et les superstitions, pour l'affranchissement intellectuel de la race, et aussi pour le développement de l'influence française en Tunisie. C'est par centaines que les jeunes filles musulmanes se sont empressées vers les écoles qui leur étaient ouvertes. Les chiffres sont éloquentes :

Table with 2 columns: School name and number of students. Includes Ecole de Kairouan (151), Mahdia (71), Nabeul (72), Soussa (68), Gafsa (38), and Tunis (300).

Soit un total de..... 700 élèves.

« Partout — est-il écrit dans la préface de ces programmes — c'est le manque de place qui oblige à arrêter le recrutement des élèves. Si les locaux étaient plus vastes, ils seraient aussitôt remplis. » Succès oblige. Nous avons le ferme espoir que des crédits suffisants seront mis à la disposition de la Direction de l'Enseignement et que le nombre des écoles augmentera à mesure qu'augmente la confiance des indigènes dans notre enseignement.

Certes, nous n'avons pas la naïveté de croire, comme on l'a craint dans certains milieux mal informés, que la jeune musulmane, éprise de liberté, avide de science ou de diplômes, allait tout de suite quitter le gynécée pour conquérir sa place au soleil dans les professions libérales. Le danger signalé n'est ni proche ni lointain; il n'est même pas à prévoir dans l'état actuel du monde musulman tunisien. Ce n'est pas là, d'ailleurs, le but poursuivi par le Gouvernement du Protectorat. Aussi M. le Directeur général de l'Enseignement ajoute-t-il : « Nous tenons à rassurer certaines inquiétudes qui se sont fait jour. Nous ne voulons nullement enlever la jeune fille musulmane à son milieu naturel, lui créer des besoins nouveaux ». Il ne s'agit donc pas d'en faire des déclassées, des "désenchantées", mais plus simplement de leur être utile et de leur permettre d'être utiles aux autres. « L'enseignement qui y est donné (dans ces écoles) n'a actuellement pour but que de préparer la jeune fille à mieux remplir plus tard son rôle particulier dans la famille ».

Disons-le bien haut. Le Gouvernement français se propose de faire pénétrer les avantages de l'instruction, d'une bonne instruction simple et pratique, dans la masse de la population tunisienne. Qu'on n'aille pas croire que l'école soit en principe réservée à une élite, à une clientèle bourgeoise, que l'on pousserait vers l'acquisition de parchemins. L'école est gratuite, elle est ouverte à toutes les fillettes musulmanes : toutes, pauvres et riches, peuvent et doivent tirer profit de l'enseignement qui y est donné, car cet enseignement est d'une utilité immédiate. A elles d'y pénétrer en foule, ce qu'elles font d'ailleurs avec le plus louable empressement. Une conception aussi démocratique des écoles de filles musulmanes ne peut que plaire infiniment à tous les Ligueurs.

Les institutrices à qui est confiée la belle et délicate mission d'élever la jeune musulmane ont à poursuivre un idéal immédiatement réalisable. Elles prennent l'enfant; elles doivent en faire une femme, qui ne quittera pas le milieu dans lequel elle a vécu jusqu'à ce jour, mais qui doit évoluer dans son milieu; elles doivent en faire un être actif aimant son foyer, sachant l'embellir, experte dans l'art de se rendre utile ou de se distraire; elles s'appliqueront à dresser des maîtresses de maison qui sauront parer de multiples manières aux nécessités de la vie; elles formeront des mères qui soigneront leurs enfants avec le même cœur, mais avec plus d'intelligente habileté; enfin, la femme, devenue la vraie compagne de son mari, capable de partager ses succès et ses espérances, sera à même de lui apporter ce réconfort moral qui rend l'homme plus fort et meilleur.

Tout cela, ce n'est pas de l'utopie, ce n'est pas du rêve; ce ne sont pas des mots avec lesquels on puisse se leurrer soi-même et leurrer les autres. C'est de la bonne et saine réalité. Ne songeons point à transformer les jeunes filles musulmanes en femmes savantes. Souvenons-nous plutôt de l'idéal plus simple et plus souriant que se proposait, il y a des siècles, le sage Xénophon.

L'enseignement donné dans les écoles de filles musulmanes se divise nettement en deux parties: le matin, l'enfant est une écolière qui apprend à lire, à compter, qui reçoit quelques leçons de morale, d'hygiène, de dessin, de sciences, etc.; le soir, elle devient une petite apprentie à qui l'on enseigne l'art de coudre, de tricoter, de broder, de tisser, etc. Le matin, l'établissement est une école; le soir, c'est un ouvrier.

Le principe est excellent, mais tout de suite apparaît un écueil difficile à éviter; nous voulons parler du manque d'assiduité, de l'irrégularité de la fréquentation scolaire. La nécessité de se soumettre à un règlement en vue de la bonne marche des études échappe totalement aux indigènes. Tout leur est prétexte à absences. Ils n'imaginent pas aussi nécessaire que le maître le prétend que l'enfant assiste à toutes les leçons du jour, de la semaine, du mois. C'est sur le zèle de l'enfant qu'il faut compter pour l'assiduité beaucoup plus que sur la bonne volonté des parents.

Or, il est à craindre que, dans les écoles de filles musulmanes, les exercices du matin soient jugés plus utiles que ceux du soir, ou inversement. Nous savons déjà que les institutrices sont obligées de se rendre fréquemment dans les familles pour s'informer elles-mêmes de la cause des absences des fillettes. Ces visites sont loin d'ailleurs d'être inutiles: si l'enfant est malade, la maîtresse en profite pour donner de sages conseils, inspirés des principes d'une bonne hygiène, éloignés de toute pratique superstitieuse. Ce n'est pas là le moindre côté de l'heureuse influence exercée par la maîtresse d'école dans les milieux indigènes, qui apprennent à mieux nous connaître, à nous estimer davantage. Il est bien évident que, dans ce cas comme dans bien d'autres, la connaissance de l'arabe parlé est chose indispensable.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des matières enseignées. Le choix en a été judicieusement fait et les indications qui les accompagnent leur donnent une portée pratique. Nous nous contenterons de citer les articles 2 et 3 de l'arrêté du 25 janvier 1911. L'expérience démontrera les modifications à apporter plus tard à ce programme.

Art. 2. — Les matières concernant l'enseignement général sont: Morale; Lecture et récitation; Ecriture et copie; Langue française (langage, grammaire, rédaction); Arithmétique et système métrique; Connaissances usuelles, hygiène, enseignement ménager et soins à donner aux enfants; Lectures (récréatives et instructives); Dessin; Langue arabe.

Art. 3. — Les travaux manuels comprennent: La couture, le raccommodage, le point de marque, le tricôt et leurs applications; La confection des tapis, des couvertures ou autres objets. La coupe et la confection d'objets de lingerie et vêtements simples européens ou indigènes; La broderie, les dentelles diverses, les travaux sur table, le crochet, le fillet et leurs applications.

Quel fruit cet enseignement portera-t-il? L'avenir nous le dira. Nous avons, pour notre part, bon espoir. C'est trop peu dire. Nous considérons comme une date importante dans l'histoire de l'Enseignement en Tunisie celle qui a vu la création des premières écoles de filles musulmanes. On ne peut faire aucun fonds sur l'ignorance, la routine, la superstition, le fanatisme. Sans le développement de l'instruction comme base, la politique d'association est une duperie et ne peut entrer en pratique.

Si M. le Président de la République visite une des écoles de filles musulmanes, il ne manquera pas d'être frappé des premiers résultats obtenus. Il faut d'abord avoir le cœur de la mère si l'on veut avoir l'esprit de l'enfant.

REVUE DE LA PRESSE TUNISIENNE ET MÉTROPOLITAINE

Du *Républicain*, parlant de la première représentation de *Saladin* au Théâtre Municipal:

Une société littéraire et théâtrale indigène, « *El Adab* », donne ce soir, au Théâtre Municipal, une représentation de *Saladin*. La vaste salle est pleine de fez et de turbans attentifs, qui la font ressembler à un grand champ de coquelicots.

Les acteurs, qui pour la première fois montent sur scène en public, font preuve de réelles qualités d'intelligence scénique. Ceux qui représentent *Saladin* et *Richard Cœur de Lion* sont spécialement intéressants par la variété de leurs attitudes, le naturel de leurs expressions de physionomie et la chaleur de leur organe.

Les costumes très riches et la mise en scène fort soignée font en outre honneur au goût des organisateurs.

Pour la première fois depuis... la création du monde, et ceci est significatif, deux femmes musulmanes (!) ont bien voulu accepter de jouer en public. Et chose plus curieuse, leurs coreligionnaires les ont laissées faire et, qui plus est, les ont applaudies chaleureusement.

Il y a quelque chose de changé en Islam!! D'ailleurs, ces deux actrices se tirent avec un tact et un goût parfaits de leurs rôles respectifs.

Entre deux actes, M. Zmerli vient faire un court historique du « Théâtre à travers les âges ». Il en montre la puissance civilisatrice et moralisatrice et espère que la tentative de ce soir poursuivra ce but louable entre tous. Après lui, M. Ettaabi remercie le public, au nom de la Société, avec un geste sobre et une parole chaude, que je devine éloquente, d'avoir encouragé de sa présence la première représentation du Théâtre tunisien.

Et le public très sage montre son évidente satisfaction en les applaudissant tous deux avec enthousiasme.

La Société « *El Adab* » et son président, M^e Guellaty, peuvent être fiers du succès obtenu par leur initiative intelligente, qui mérite véritablement les encouragements du Gouvernement. Nul doute que celui-ci, qui était représenté à cette soirée par MM. Bériel, Roy et Blanc, ne comprenne et ne sente tout le parti d'éducation et de civilisation que la masse indigène peut tirer de ces sortes de distractions intellectuelles.

Les aliénés indigènes

A l'occasion d'un procès criminel dont a eu à connaître dernièrement la cour d'assises d'Aix-en-Provence, M. le docteur F. Helme, dans la *Revue Moderne de Médecine et de Chirurgie*, évoque la question des aliénés coloniaux, dont en France les pouvoirs publics semblent se désintéresser complètement, alors que depuis longtemps l'Angleterre et la Hollande n'ont pas laissé de la résoudre dans un sens généreux.

Tant en Afrique — dit-il — qu'en Asie, en Amérique et en Océanie, la France compte environ 50 millions de sujets. Rien qu'en Afrique, il y en a plus de 32 millions. On peut penser que, sur cette quantité d'individus, un certain nombre glissent à la démence.

Pour une population de 40 millions, nous avons, dans la métropole, plus de 60 établissements d'aliénés. Combien pense-t-on que notre pays possède d'asiles pour ses 50 millions de sujets? Hélas! elle n'en possède aucun!

L'Angleterre en a, elle, 74, soit 21 dans l'Inde, 11 au Canada, 26 en Australie, 1 à Maïte, 9 dans l'Amérique du Sud et 6 en Afrique. Voilà trente ans qu'elle occupe l'Egypte: elle y a installé l'asile modèle d'Abassieh, au Caire, en perfectionnant ce que nous y avions esquissé quand nous étions les maîtres. A raison de 300 malades en moyenne par asile, ces 74 établissements anglais peuvent abriter une population de plus de 20.000 aliénés. La Hollande, elle aussi, a soin d'assister ses aliénés coloniaux: à Java et à Sumatra s'élèvent des asiles que l'Europe pourrait envier aux Indes néerlandaises.

Mais nous — continue le docteur Helme — que faisons-nous en fin de compte? Que fait-on, par exemple, des malheureux Africains aliénés?

Eh bien, on les met d'abord en observation, à Alger, à Oran ou à Constantine, puis, si le diagnostic est confirmé, on les expédie dans le midi de la France: à Aix ou à Pierrefeu.

Or, comme bien on pense, le transfèrement de la cellule au paquebot ne s'opère pas précisément en douceur. L'infortuné déporté, qui n'y comprend rien, hurle, se débat. On a recours aussitôt aux moyens de coercition: camisole de force, injections d'hypocine, etc. Moulé, abruti, il arrive enfin à l'asile. Mais là, brimade suprême,

le malheureux est contraint par la force de dépouiller le costume de ses pères pour endosser les vêtements réglementaires. « S'il n'est encore que dément, dit le Rapport au Congrès de Vienne (octobre 1908), il en deviendra gâteux: s'il s'agit d'un agité, il aura vite réduit en loques ce costume qui le gêne dans ses mouvements, et si notre malade a conservé quelque lueur d'intelligence, ce sera pendant plusieurs jours des récriminations incessantes et des supplications « réitérées pour revenir au burnous national: trop heureux encore lorsqu'il pourra se faire comprendre de l'interprète improvisé dont le délire laisse une « porte ouverte à des traductions fantaisistes et contradictoires ».

Car — ajoute le docteur Helme — dans cet Asile d'Aix, véritable « manoir à l'envers » ce sont des fous qui servent d'interprètes aux fous. Les médecins et administrateurs des asiles coloniaux anglais ou hollandais sont tous tenus de parler la langue indigène; ici, la langue politique suffit. Voilà donc le martyr dans l'impossibilité de s'exprimer. Inadapté à la nourriture nouvelle qu'on lui offre, il ne peut que la repousser de la main. Et, martyr plus affreux encore, il est environné d'emblèmes qui ne sont pas ceux de sa foi. Religion, vêtements, nourriture, tout lui est étranger et hostile. Alors, il se résigne et meurt... Hécatombes effroyables, si l'on en croit les rapports officiels! La mortalité est de 90 %, affirment les docteurs Brau et Bencq; de 50 %, dit M. l'inspecteur général Constant, moins pessimiste. Un relevé plus récent de M. le docteur Meilhan accuse une moyenne de plus de 20 % rien que pour la tuberculose.

C'est abominable! conclut notre auteur. Et c'est insensé! Qu'on songe, en effet, à ce que coûtent aux contribuables les malheureux aliénés transportés d'Afrique en Europe, au nombre de 160 en moyenne chaque année! Qu'on suppose aussi la différence de prix entre la journée d'hôpital en Afrique et dans nos régions. Là-bas, un peu de couscous et de café, et voilà le malade content; ici, c'est toute la série des fournitures chères!...

El le docteur Helme termine en criant pitié pour les aliénés coloniaux, pitié aussi « pour le vieux renom de la France! »

Le vigoureux appel que lance un distingué praticien en faveur des aliénés indigènes, est pour nous l'occasion de rappeler l'étude, très documentée et très substantielle, publiée sur le même sujet, en 1907, par M. le docteur A. Marie, de Villejuif, dans les *Archives de Thérapeutique, d'Hygiène et d'Assistance coloniales*, et dont nous avons, dans nos numéros des 17 octobre et 7 novembre de la même année, reproduit les parties principales. On y trouve notamment, sur l'asile d'Abassieh, au Caire, ces très intéressants détails:

De création bien antérieure à l'occupation anglaise, c'est sous le nouveau régime que cet établissement a été organisé scientifiquement et à la moderne. Il renferme actuellement 400 aliénés indigènes, dont un tiers de femmes.

Les logements à eux affectés sont des pavillons à simple rez-de-chaussée, dallés ou carrelés, dominant en général de plain-pied sur un jardin intérieur, le tout suivant une disposition qui rappelle assez la maison privée arabe.

Les chambres d'isolement sont échelonnées sur un préau couvert, avec natte et alcove pour le couchage. Chaque chambre, cubant environ 30 mètres, a ses parois enduites de ciment à hauteur d'homme, une fenêtre et une porte faisant face au jardin.

Un personnel d'infirmiers et d'infirmières, en partie indigène, est placé sous la direction d'une surveillante générale, directrice des nurses.

Le personnel médical comptait, en 1907, outre un médecin-chef, des médecins-adjoints, aliénistes du corps médical anglais, tirés du personnel des asiles d'Australie, et quatre médecins-assistants indigènes.

Les médecins-assistants sortent de l'École de médecine du Caire ou de Beyrouth. Les médecins-adjoints et les nurses anglaises parlent l'arabe et peuvent interroger directement leurs malades. C'est la condition capitale pour la bonne appréciation de l'état mental de ces derniers: on conçoit en effet les difficultés insurmontables lorsqu'il faut examiner un délire avec le secours d'interprètes.

Les indications que nous fournit M. le docteur A. Marie sur l'organisation de l'Asile d'Abassieh sont sans doute à retenir pour le jour — que nous espérons prochain — où, en Tunisie, on songera à prendre, en faveur des aliénés indigènes dont

l'internement a été jugé nécessaire, les mesures que réclame l'humanité.

Le régime auquel ces malheureux sont actuellement soumis, à la vieille Tekia, défile en effet toute imagination. Entassés dans un étroit local, sans soins médicaux appropriés à leur affection, ils pourraient, certes, dans leurs moments de lucidité, envier le sort des détenus européens, pour qui l'Etat, il y a quelques années, n'a pas hésité à faire d'importants sacrifices!

Or, on trouverait sans peine, en dehors de Tunis, un terrain remplissant les conditions voulues pour l'édification — aux frais, par exemple, de l'Administration des Habous — d'un Asile d'aliénés, aménagé scientifiquement et où le service médical serait assuré par un personnel offrant de sérieuses garanties d'expérience et aussi de caractère.

Nous avons tout lieu de supposer que l'honorable M. Blanc, dont l'activité s'est, depuis quelques années, si heureusement exercée pour la création d'hôpitaux, d'infirmeries-dispensaires, etc., a déjà envisagé l'urgence d'une réforme dont l'accomplissement serait pour lui un nouveau titre à la reconnaissance de nos compatriotes.

HYGIÈNE ET COLONISATION

par la retenue des eaux,
les abris à bestiaux,
les travaux rustiques,
et l'éducation des fellahs,
par LOUIS NICOLAS

Prix : 4 fr. 25

En vente à la *Papeterie Rapide*
5, rue Saint-Charles

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE INDIGÈNE
Organe des intérêts des indigènes
aux Colonies

Paraissant le 30 de chaque mois
Directeur : PAUL BOURDARIE

Administration et Rédaction: 16 bis, rue Mayet,
Paris (VI^e)

SOMMAIRE du numéro du 30 mars 1911
Au Ministère des Colonies, M. Messimy : PAUL BOURDARIE.
La démission de M. Jonnart : JOSEPH PEYRAT.
Les troupes noires et la société indigène : A. GUIGNARD.

La question des palmeraies à la Côte d'Ivoire :
LA DIRECTION.

L'épisode du Bédouin : HABIB EL MESLEM.
Guinée. — L'arrestation d'Alfa Yaya : HENRI CHARPIN.

Notre beau Niger. — Un colon : FÉLIX DUBOIS.
La légion étrangère : Colonel DE VILLEBOIS-MAREUIL.

Chronique des livres : JEAN DE LACAVE.
Les fleaux humains : l'Alcool.

Chronique de la politique indigène: Algérie.
— Tunisie. — Madagascar. — Afrique Occidentale. — Mauritanie. — Côte d'Ivoire. — Afrique Equatoriale. — Afrique Centrale. — Ouadaï. — Inde.

Bulletin international: La France au Maroc :
P. B.

Bibliographie.

LA MUTUALITÉ ALGÉRIENNE

Revue des œuvres sociales algériennes
Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois
TH. COURGEAU, directeur-fondateur
Dir^{con} et Adm^{con} : 5, rue Marechal-Soult, Alger,
Abonnements : FRANCE, ALGÉRIE, TUNISIE
Un an : 3 fr.

SOMMAIRE du numéro du 10 avril 1911
Le Congrès de Constantine : TH. COURGEAU.
La ville d'Alger aura-t-elle sa Maison de la Mutualité? R. LOUBARIE.

Constant Armerigo.
Joseph-Adolphe

Voyageons! CHARLES MICHAELF.
Orphelinat mutuel du Peuple.

Histoire du tabac.
Etc., etc.

EL KALALINE

Société Tunisienne de Céramique d'art
NABEUL
Véritables Carreaux Arabes
depuis 3 fr. le mètre carré
REPRODUCTION RIGoureuse DES ANCIENS ÉMAUX
DÉPÔT chez MM. B. Bismuth, Guerriera et Messa,
Tunis.
MAGASIN DE VENTE, 33, rue des Tamis, Tunis.
NE PAS CONFONDRE avec les autres poteries.
Usine AVENUE DE LA MER, Nabeul.

Minoterie du Belvédère

A. ZAUCHE & RAMELLA

BUREAUX : 24, Avenue de France — TUNIS

Vente de Semoules & Farines

Achat de Blé toute l'année

“THANOL”

DÉSINFECTANT, HYGIÉNIQUE, EFFICACE
ET ÉCONOMIQUE

Depuis bien des années, l'on fabrique des produits baptisés du nom de désinfectants mais qui, en réalité, ne sont que des substituts.

L'hygiène publique et privée s'applique de nos jours, plus que jamais, non seulement à écarter les obstacles qui entravent l'utilisation des déchets des matières fécales, c'est-à-dire l'odeur putride et les dangers d'asphyxie que présentent ces matières brassées en grande masse, mais encore elle s'acharne à combattre partout les microbes, ces terribles ennemis de l'humanité, véhicules de tous les maux, et qui existent dans tous les milieux où fermentent des matières organiques, leur champ de prédilection.

Un désinfectant doit, pour remplir entièrement son but, neutraliser les produits ultimes odorants de cette décomposition organique, désinfecter les foyers d'exhalaison putride, rendre inodores les déjections les plus infectes, en même temps qu'il doit les aseptiser, c'est-à-dire en assurer la stérilisation absolue, et ne laisser aucune chance de vitalité à un germe infectieux, qu'il soit adulte ou à l'état de spore.

Afin d'obtenir l'antisepsie et la désinfection, on a mis en œuvre les toxiques les plus redoutables, le plus souvent insuffisants et dangereux à manier.

Mieux que les Lysol, Solutol, Selveol, Phénol, Créosote, Thymol, Iodol, le Chloro, etc., etc., et tous les dérivés de la houille, le Thanol remplit le double but de désinfection, de désodorisation et de stérilisation, avec cet avantage sur les produits concurrents que la désodorisation n'est pas due à une substitution d'odeur, qu'il ne dissimule pas les relents infectieux sous son propre parfum, comme presque tous les produits employés au même usage.

Il peut sans danger être employé par tous, et la modicité de son prix permet de ne pas en ménager l'emploi.

Outre qu'il est le plus économique par son prix de revient, son emploi, en supprimant les grands lavages, obligatoires avec les autres produits, diminue par suite la main-d'œuvre.

Il peut être livré en bonbonnes comme extrait, ou en fûts, préparé pour être employé sans addition d'eau.

Toujours à même base de sels, mais suivant des formules et des dosages différents, le Thanol peut servir pour la désinfection des locaux et, parfumé, peut être utilisé pour la toilette, car il fait disparaître les boutons, rougeurs, coupures, etc. Il assure également la guérison radicale des plaies de toute nature.

USINE ET BUREAUX : 7 et 8, rue de la Gare, à Bordeaux.

Représentants à Tunis : MM. Lasram & Ghattas, rue de la Commission, 29.

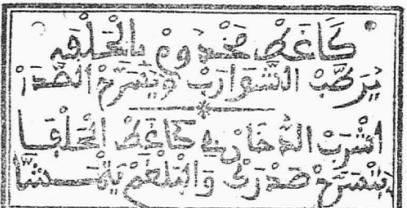
EMPRUNT OTTOMAN

DU

Chemin de fer HODEIDAH à SANAA

Emission de 42.850 obligations de 500 fr. 4 % nets d'impôts, jouissant de garanties spéciales sur les revenus des Douanes en plus des garanties générales de l'emprunt.

Prix d'émission : 455 fr., jouissance avril 1911.
Les souscriptions sont reçues dès à présent, sans frais, à la COMPAGNIE ALGÉRIENNE.



MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE



Supérieur à tous les autres Papiers à CIGARETTES CONNUS

PUR ALFA 100 FEUILLES

ALGERIAN HALFA SPAPER

SUPERIOR QUALITY

Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Pour toutes commandes, s'adresser soit à l'Union Commerciale, rue de l'Agha, soit à MM. Zaouche et Ramella, 24, avenue de France, Tunis.

“Le Siècle”

RAND JOURNAL POLITIQUE, QUOTIDIEN

PARIS

12, rue Grange-Batelière

(1) Les artistes femmes qui jouèrent au Théâtre Rossini l'an dernier, lors des représentations arabes, étaient en effet des Israélites, des Syriennes ou des Croates.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie TOUAGHE. — Paquebots-Poste français. — AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile,
la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises.

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les lundis soir.

- A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
- DE PALERME, tous les jeudis à 6 h. du matin, par quinzaine.
- DE MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 du matin.
- DE LA COTE TUNISIENNE, (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
- A MARSEILLE, tous les samedis à 7 h. du matin.

DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. du soir.

- DE TUNIS POUR PALERME, tous les mercredis à midi, par quinzaine.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les mardis à midi.
- DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis à midi.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les mercredis à midi.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 7 h. du soir.
- DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS (hebdomadaire) et PALERME, (par quinzaine); tous les samedis à midi.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.

Agents principaux : MM. PÉDELUPÉ

C^{ie} de Navigation Norddeutscher Lloyd de Brême

Service régulier par paquebot salon, à double hélice
entre l'Italie, la Tunisie et l'Egypte
par le vapeur

SCHLESWIG

Tonnage 6955 Reg. Tons

Départs de BIZERTE pour SYRACUSE-ALEXANDRIE, deux fois par mois.
GÈNES, deux fois par mois.

N. B. — Avec le billet de passage les voyageurs auront droit aux trains spéciaux express établis pour le "Norddeutscher Lloyd" qui seront en correspondance avec les arrivées et départs du vapeur à Bizerte.
Pour tous renseignements s'adresser aux Agents : Universal Tourist Office, 8, avenue de Carthage; Richard Beckemann, 13, avenue de Paris, au 1^{er} étage.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Services postaux rapides

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de MARSEILLE-BIZERTE.

Mardi à 7 h. 30 du soir, service rapide de MARSEILLE.

Mercredi à 5 h. du matin, service rapide pour SFAX et SOUSSE.

Vendredi à 7 h. du matin, service rapide de MALTE.

Samedi à 5 h. du matin, service rapide de MARSEILLE.

Dimanche à 5 heures du soir, service de ALGER, BOUGIE, DJIDJELLI, COLLO, PHILIPPEVILLE, BONE, LA CALLE, TABARKA et BIZERTE, (service de BORDEAUX, NANTES et SAINT-NAZAIRE, par transbordement à ALGER).

DÉPARTS

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour SFAX et SOUSSE.

Lundi à midi, service direct pour MARSEILLE.

Mercredi à midi 30, service rapide pour BIZERTE et MARSEILLE.

Mercredi à 3 h. du soir, service rapide pour MARSEILLE.

Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour MARSEILLE.

Samedi à 1 h. du soir, service pour BIZERTE, TABARKA, LA CALLE, BONE, PHILIPPEVILLE, COLLO, DJIDJELLI, BOUGIE et ALGER (service pour BORDEAUX, NANTES et SAINT-NAZAIRE, par transbordement à ALGER).

N.-B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les CINQ semaines.

S'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia pour renseignements.

SOCIETA NAZIONALE DI SERVIZI MARITTIMI

Agences de Tunisie :

ARRIVÉES

LUNDI : à 7 h. matin, de Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiia, Monastir et Sousse.

MARDI : à 10 h. du matin, de Gênes, Livourne et Cagliari.

MERCREDI : à 6 h. du matin, rapide, de Naples, Palerme et Trapani.

SAMEDI : à 7 h. du soir, de Palerme, Castellamare, Trapani, Favignana, Marsala, Mazzara, Sciacca, et Pantelleria.

Pour renseignements, s'adresser à l'Agence I. & V. FLORIO, rue d'Alger, 21, Tunis.

DÉPARTS

LUNDI : à midi, pour Cagliari, Livourne et Gênes.

MERCREDI : à 4 h. du soir, pour Sousse, Monastir, Mehdiia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli et Malte.

MERCREDI : à 8 h. du soir, rapide, pour Trapani, Palerme et Naples.

DIMANCHE : à 7 h. du soir, pour Pantelleria, Mazzara, Sciacca, Marsala, Favignana, Trapani, Castellamare, Palerme.

Denrées Coloniales

GROS & DEMI-GROS

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

HUILES DE GRAISSAGE -- GRAISSE CONSISTANTE

DÉCHETS DE COTON -- LINGES D'ESSUYAGE

Pellet, Azerm Frères & Zipfel

3, place de la Résidence et 1, rue de Rome
TUNIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions de francs

Agences de Tunisie : TUNIS, BIZERTE, SFAX, SOUSSE

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôt de titres, souscription et opérations diverses sur titres, lettres de crédit, circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 %.

Dépôts à échéance fixe de 1 an à 3 ans : 3 %.

Location de coffres-forts.

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des bijoux, valeurs, titres de propriété. Ces coffres-forts, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 fr. par mois.

BANQUE DE TUNISIE

ENVOIS DE FONDS

DANS TOUTES LES LOCALITÉS DE LA TUNISIE, DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

La Banque de Tunisie délivre des chèques sur toutes les villes de Tunisie et de France et sur les principales places de l'étranger.

Elle se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

PAVILLON CARTHAGINOIS

Stations du T.-G.-M. de Bouzar-el-Chott ou Dermech

F. REVOL & C^{ie}, Propriétaires

HOTEL-RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

PAPIERS PEINTS

de tous styles, riches et ordinaires

Frises décoratives en lés

MAISON PICHÉRY-JAGOZ

TUNIS — 24, rue Al-Djazira — TUNIS

Envoi de COLLECTIONS sur demande

Pâtisserie Princièrè

TUNIS - 4, rue d'Italie - TUNIS

Ancienne maison TRUGHY

Emile CHAMPERT, successeur

Confiseur - Glacier

Confiserie de 1^{er} choix

MARIAGES, BAPTÊMES, SOIRÉES

VINS FINS ET LIQUEURS

AU FLAMANT ROSE

Préparation de toutes sortes d'animaux, pelleterie et réparation de fourrures.

M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16

Crédit Foncier d'Algérie & de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions

Siège social : ALGER

Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis

Agences à Sousse et à Bizerte

Opérations de banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur titres et sur marchandises. — Garde de titres. — Paiement des coupons. — Paiements télégraphiques. — Chèques et lettres de crédit sur tous pays. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe : 1 an à 4 ans, 3 %.

Dépôts à vue : comptes de chèques avec intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CHARBON DE BOIS

BOIS DE CHAUFFAGE

Cardiff, Briquettes, Boulets, Coke, Pétrole, etc.

A La Bonne Ménagère, JULES ATTIA

17, avenue de Paris, TUNIS

Savons de toutes qual. Huiles d'olives extra, Huile blanche

Prix très modérés — Service à domicile

Gros, Demi-gros, Détail

Faineuf - Goëlin - Kaol - Méto - Brillant Belge - Eau de culture - Globe - Amor - Sabre - Encaustiques de toutes marques - Cirages et Crèmes pour Chaussures.

LE TOUT VENDU EN GROS & EN DÉTAIL

Droguerie-Parfumerie du PHENIX

26 bis, rue d'Italie, juste en face la porte du Marché

IMPRIMERIE TUNISIENNE

TUNIS — 57, Rue Souk El-Belat — TUNIS

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

Travaux Administratifs & Commerciaux

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

Spécialité de Travaux de grand Luxe en Couleurs

L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

en Tunisie

MINES ET CARRIÈRES

Par K. ROBERTY

Ouvrage publié sous les auspices de la Direction générale des Travaux publics de la Régence.

RÉSUMÉ :

Géologie de la Tunisie. — Législation minière de la Régence (mines et carrières). — Historique et description des concessions des mines et de phosphates en vigueur au 31 mai 1907. — Permis de recherches. — Permis d'exploitation. — Statistiques diverses. — Décrets et arrêtés régissant la matière, etc., etc. — Carte minière de la régence.

En vente à Tunis, dans toutes librairies. Prix : 4 fr. ; par la poste : 4 fr. 50.

Le gérant : AMÉ LAPORTE

Imprimerie Tunisienne
57, rue Souk-el-Belat, Tunis

AU PALAIS ARABE

TUNIS - 5, rue de Rome - TUNIS

SUCCESSALES : SOUSSE-SFAX

La plus grande et la plus assortie

Maison d'Ameublements de la Tunisie

Expédition franco de port et d'emballage dans toutes les villes desservies par une gare et pour les achats réglés comptant

FACILITÉS DE PAIEMENT

CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE